

LAMPASSÉ D'ARGENT, SOUS LE CHEF COUSU DE FRANCE, lequel, jusqu'en 1380 environ, sous Charles VI, fut D'AZUR, SEMÉ DE FLEURS DE LIS SANS NOMBRE.

Cependant, ce n'est pas sans peine que nos pères les Lyonnais, plus jaloux de leurs armoiries que nous ne le sommes, nous qui ne les connaissons même pas, pouvaient les garder; ils étaient du royaume de France, mais ce beau royaume était représenté comme pouvoir par l'archevêque qui, de fraîche mémoire, se souvenait d'avoir été seul maître. Ainsi on lit, dans Paradin, p. 411 (Lyon, Gryphe, 1573) : Amé de Talaru, archevêque de Lyon (vers 1820), en haine de plusieurs procès et brouilles qu'il eut à l'encontre de la ville, conseillers et échevins d'ycelle, ne pouvoit comporter que la cité usât d'enseignes et armoiries de noblesse qui sont : DE GUEULES AU LION D'ARGENT, SOUS LE CHEF DE FRANCE, les menaçant ordinairement de faire abattre et raser celles qu'ils avoient fait sculpter aux portes de la cité et autres lieux publics, disant ledit seigneur que, ses prédécesseurs archevêques avoient eu le pouvoir de donner telles armoiries, et que de même il les leur pouvoit ôter.

Malgré l'opposition des Lyonnais devant le bailli de Mâcon, Jean de Viste (qui n'y fit pas droit), l'archevêque, envoya, pour leur montrer qu'il ne menaçait pas en vain, un sergent qui, à huit heures du jour où les Lyonnais faisaient appel, les effaça à la porte Saint-Marcel, et Paradin dit ne savoir ce qu'il en advint. Le P. Ménéstrier, dans son *Histoire consulaire*, nous apprend (p. 347) que le Roi et le Parlement donnèrent raison aux Lyonnais, et condamnèrent l'archevêque à les faire rétablir AVEC LES ARMES DE FRANCE.

Ici doit se placer la question à résoudre : Quelle est la forme du lion de nos armes ? Il est dit, dans tous les traités de l'Art du Blason, que le lion doit être rampant, c'est-à-dire dressé sur ses pattes de derrière et regardant le côté